

AVIS PUBLIC

AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier que lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 7 décembre 2020 à 19h30, à l'hôtel de ville au 253, rue du Saguenay à Saint-Fulgence, il sera statué sur une demande d'autorisation d'usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme.

IMMEUBLE VISÉE : Cette demande d'autorisation de l'usage conditionnel est présentée en regard de l'immeuble portant le numéro civique 298 rue du Saguenay, propriété de madame Manon Gravel qui désire faire la location de courte durée d'un logement de 4½ pièces situé au 298 rue du Saguenay.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La demande d'autorisation de l'usage conditionnel de résidence de tourisme a pour objet de permettre, selon les dispositions du règlement portant numéro 2015-10 relatif aux usages conditionnels et du règlement de zonage numéro 2015-03, l'exercice de l'usage de résidence de tourisme à l'égard de l'immeuble précité.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 4.2.3. du règlement numéro 2015-10 Relatif aux usages conditionnels.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande d'autorisation lors de l'assemblée du 2 février 2026.

Donné à Saint-Fulgence, ce 19^{ème} jour de janvier 2026.

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier-trésorier